

Rapport semestriel de la direction sur le rendement du Fonds

FONDS D'OBLIGATIONS BMO NESBITT BURNS

30 JUIN 2010

Gestionnaire du portefeuille: BMO Gestion d'actifs Inc., Toronto (Ontario)

Le présent rapport semestriel de la direction sur le rendement du Fonds contient des faits saillants de nature financière, mais non les états financiers semestriels ou annuels du Fonds. Si les états financiers semestriels ou annuels ne se trouvent pas dans l'envoi contenant ce rapport, vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers semestriels ou annuels gratuitement, sur demande, en communiquant avec nous au 1 800 361-1392, en nous écrivant à BMO Nesbitt Burns Inc., 1 First Canadian Place, 54^e étage, C.P. 150, Toronto (Ontario) M5X 1H3 ou en consultant notre site Internet à l'adresse www.bmonesbittburns.com ou celui de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Vous pouvez également obtenir de cette façon un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de vote par procuration et de l'information trimestrielle sur le Fonds.

COMMENTAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Résultats

Les parts de catégorie A du Fonds ont dégagé un rendement de 3,7 %, déduction faite des frais, contre 4,2 % pour l'indice obligataire universel DEX (le DEX) pour le semestre terminé le 30 juin 2010.

Vers la fin du premier semestre 2010, l'optimisme du début de l'année a cédé la place à des inquiétudes concernant la croissance économique, les perspectives de chômage et le niveau d'endettement des particuliers et des États. La zone euro, et en particulier la Grèce, a suscité le plus d'inquiétude à cet égard. L'accentuation des politiques d'austérité découlant des risques de faillite de ce pays a alimenté les craintes que le retrait des mesures fiscales de stimulation, à ce stade de la reprise économique, puisse nuire à la croissance et entretenir la possibilité d'une double-récession. Des événements plus près d'ici ont exacerbé les craintes concernant les perspectives économiques, les données annoncées n'ayant pas été à la hauteur des attentes.

Après le retrait d'un programme incitatif de financement de 8 000 \$ aux acheteurs de propriété, le marché immobilier des États-Unis a recommencé à freiner, autant sur le plan de l'offre que de la demande. Le portrait de l'emploi dans le pays ne s'est pas non plus montré à la hauteur des attentes, car l'embauche dans le secteur privé est saturée, la durée du chômage demeure

un problème et les hausses salariales sont encore limitées. La combinaison de tant de facteurs menaçants a pesé sur les prévisions de croissance économique et sur les perspectives des actifs les plus risqués. Ainsi, les marchés des actions ont subi une pression partout dans le monde et la volatilité a augmenté, produisant une situation de « fuite vers la qualité » qui a favorisé les obligations du gouvernement du Canada et les obligations du Trésor américain. Il en est autrement pour les obligations émises par les gouvernements européens, un certain nombre ont augmenté le rendement offert pour faire face aux inquiétudes des investisseurs et de la possibilité qu'un État (la Grèce en particulier) puisse accuser un défaut de paiement.

Les rendements des obligations au Canada, comme en témoignent les obligations à 10 ans du gouvernement du Canada, ont baissé d'un peu plus de 0,5 % durant le premier semestre de 2010. La « fuite vers la qualité » a par ailleurs eu une incidence sur la courbe des taux qui s'est aplatie, les taux longs étant inférieurs aux taux à court terme. De plus, le désir des investisseurs de réduire leur profil de risque s'est aussi fait sentir sur les marchés des obligations provinciales et de sociétés, les investisseurs ont en effet vendu ces titres pour

COMMENTAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS (suite)

acheter des obligations émises par le gouvernement fédéral. Les écarts de taux se sont accentués (l'intérêt supplémentaire minimum qu'une obligation de société doit servir pour offrir aux investisseurs un placement rivalisant avec un titre du gouvernement du Canada et être ainsi attrayante) et autant les obligations provinciales que celles des sociétés se sont fait surclasser par les obligations émises par le gouvernement du Canada.

Dans ce climat, l'exposition du Fonds à l'atténuation de la courbe a contribué positivement à son rendement, car les taux d'intérêt à long terme ont reculé davantage que les taux d'intérêt ayant des échéances de plus courte durée. Néanmoins, l'exposition du Fonds au crédit, spécialement aux obligations provinciales, a nui à son rendement. Si les obligations émises par les provinces comportent habituellement des notations plus élevées que les obligations de sociétés, cela ne s'est pas vérifié au cours du premier semestre 2010. La position défensive du Fonds, qui consistait à mettre l'accent sur les obligations provinciales, lui aura joué un mauvais tour.

Pour obtenir des informations sur les rendements à plus long terme du Fonds et sur sa composition, veuillez vous référer à la section Rendement passé et à la section Sommaire du portefeuille de placements du présent document.

Événements récents

Le gestionnaire de portefeuille croit de façon optimiste que l'inflation sera modérée au cours de la prochaine année. Les capacités de production existantes dans l'économie, les conditions serrées de prêt et de crédit et un marché du travail qui accordera peu d'augmentations salariales devraient juguler les pressions inflationnistes. L'ampleur du déficit budgétaire – spécialement aux États-Unis – entraînera vraisemblablement de plus nombreuses émissions d'obligations, lesquelles peuvent, dans une certaine mesure, tirer à la hausse les taux d'intérêt. Selon le gestionnaire, le taux d'inflation anticipé actuellement par le marché est excessif et disparaîtra dans les prochains mois, ouvrant ainsi la voie à un recul des taux d'intérêt. Le gestionnaire de portefeuille estime que cette baisse pourrait être modeste, mais que le Fonds profitera d'une telle situation puisqu'il est plus sensible aux taux que son indice de référence. Le gestionnaire veillera donc à maintenir une sensibilité aux taux d'intérêt légèrement supérieure à celle de l'indice de référence. Réticent à supprimer une trop grande part des positions du Fonds en obligations de sociétés, le gestionnaire de portefeuille a tiré parti du formidable élan de ce marché mais puisqu'il reste encore beaucoup d'incertitudes économiques, il demeure peu convaincu que ces incertitudes ou risques sont reflétés

avec exactitude dans les écarts des obligations des sociétés. Le gestionnaire de portefeuille continuera donc à chercher des occasions de réduire le risque dans le secteur des obligations des sociétés, surtout si l'économie cesse de montrer des signes d'amélioration.

Taxe de vente harmonisée

Certains frais payés par le Fonds sont assujettis à une taxe de vente, comme la taxe sur les produits et services (la « TPS »). Avant le 30 juin 2010, le Fonds payait la TPS sur les frais d'administration et la plupart des frais d'exploitation. Le 1^{er} juillet 2010, dans certaines provinces, la TPS a été remplacée par la taxe de vente harmonisée (la « TVH »), laquelle est imposée à des taux plus élevés que la TPS. Le paiement de la TVH applicable entraînera une augmentation de l'ensemble des frais engagés par le Fonds.

Changement dans la composition du comité d'examen indépendant du Fonds

Le 31 mars 2010, Kenneth W. McArthur et R. Jamie Plant ont pris leur retraite et ont par conséquent démissionné de leurs fonctions de membre du CEI. Le CEI du Fonds est composé actuellement d'Allen B. Clarke, John K. McBride, et Louise Vaillancourt-Châtillon (présidente). On trouvera plus de renseignements sur le CEI du Fonds dans sa plus récente notice annuelle.

Passage aux normes internationales d'information financière

En 2008, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») a confirmé que toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public, dont font partie les fonds d'investissement, seront tenues d'adopter les normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), pour la préparation de leurs états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. En juin 2010, le CNC a toutefois publié un exposé-sondage dans lequel il propose que les sociétés de placement, dont font partie les fonds d'investissement, puissent reporter d'un an l'adoption des IFRS. Compte tenu de cette proposition, le Fonds pourrait reporter son adoption des IFRS du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2012. Le CNC devrait finaliser sa proposition en septembre 2010.

Afin de satisfaire aux exigences de la transition aux IFRS, la société de gestion a constitué un comité responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un plan de transition ainsi que de la supervision du passage aux IFRS. Le plan de transition comprend trois étapes : l'évaluation diagnostique, examen qui vise à repérer les divergences potentielles entre les IFRS et les conventions actuelles; la mise en oeuvre et la formation pour confirmer, entre autres, les divergences réelles entre les IFRS et les conventions actuelles; et l'intégration

des nouvelles normes, le cas échéant. Le passage aux IFRS se déroule comme prévu. Le Fonds a terminé l'évaluation diagnostique visant à repérer les divergences potentielles entre les IFRS et les conventions actuelles, et le comité a entamé la deuxième étape du plan de transition.

L'évaluation diagnostique a révélé ce qui suit :

Selon la norme IAS 32 des IFRS, intitulée « Instruments financiers : Présentation », il se peut que les capitaux propres des porteurs de parts doivent être classés en tant que passif dans l'état de l'actif net du Portefeuille, à moins que certaines conditions ne soient réunies. La société de gestion examine actuellement la structure des porteurs de parts du Fonds pour confirmer le classement.

Les exigences de la norme IAS 27 des IFRS, intitulée « États financiers consolidés et individuels » sont susceptibles d'avoir une incidence sur la comptabilité de certains placements détenus par le Portefeuille. Dans la mesure où des placements du Fonds dans d'autres fonds sont considérés comme contrôlés par lui selon l'IAS 27, le Fonds sera tenu de consolider les états financiers de ces placements dans ses états financiers. L'IASB prévoit toutefois remplacer l'IAS 27 par une nouvelle norme. Cette nouvelle norme pourrait entrer en vigueur avant la date de passage aux IFRS du Portefeuille, si bien que ces dernières pourraient différer de leur version actuelle à la date du passage aux IFRS. La société de gestion surveille de près le projet de remplacement de l'IAS 27 et modifiera ses plans de mise en oeuvre en conséquence.

Les changements à la présentation des capitaux propres et à la présentation de certains placements détenus par le Fonds sur une base consolidée n'auront pas d'incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Portefeuille. L'évaluation diagnostique n'a pas révélé d'autres divergences potentielles importantes entre les conventions comptables actuelles du Fonds et les exigences selon les IFRS. La société de gestion ne prévoit aucun changement ni aucune incidence qui affecteraient les ententes commerciales ou les décisions du Fonds en matière de conventions comptables ou de la mise en oeuvre de celles-ci, par suite du passage aux IFRS.

La société de gestion n'a pas identifié de changement susceptible d'avoir une incidence sur la valeur liquidative par part du Fonds par suite du passage aux IFRS. Cette interprétation est toutefois sujette à changement si de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations des normes existantes sont publiées.

Opérations entre apparentés

BMO Nesbitt Burns Inc., filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque de Montréal, est la société de gestion et le placeur principal du Fonds. De temps à autre,

BMO Nesbitt Burns Inc. peut, au nom du Fonds, conclure des opérations ou des ententes avec ou concernant d'autres membres du Groupe de sociétés de la Banque de Montréal ou certaines personnes physiques ou morales qui lui sont liées ou associées (personnes ou sociétés apparentées).

Gestionnaire du portefeuille

BMO Nesbitt Burns Inc., en tant que société de gestion du Fonds, a retenu les services de BMO Gestion d'actifs Inc. (BMO GA) une société apparentée, pour fournir des conseils et prendre des décisions de placement pour le Fonds. BMO GA reçoit à ce titre des honoraires mensuels dont le montant est fonction de l'actif sous gestion. BMO GA est rémunérée par BMO Nesbitt Burns Inc. et non par le Fonds.

BMO GA était connue auparavant sous le nom de Jones Heward Conseiller en valeurs Inc. Le changement de dénomination sociale est intervenu le 7 mai 2010.

Services de distribution

BMO Nesbitt Burns Inc. vend des parts du Fonds par l'entremise de ses représentants. La société de gestion verse à ces représentants une commission de suivi calculée sur la valeur de l'actif détenu dans le compte de l'investisseur ainsi que, dans certains cas, sur la valeur du placement initial. D'autres frais et dépenses peuvent être exigibles dans le cadre de la gestion du compte ouvert auprès de BMO Nesbitt Burns Inc. lorsque des services spéciaux sont fournis à l'investisseur. Ces frais et dépenses, tels que les frais de transfert ou les frais afférents à un régime enregistré, sont susceptibles d'influer sur la valeur des placements faits dans le Fonds. Leur montant doit être convenu avec votre représentant au moment de l'achat ou du transfert, et à l'ouverture du compte ou du régime enregistré.

Services aux porteurs de parts

Le Fonds fait appel à des sociétés apparentées pour obtenir un certain nombre de facilités et de services. Les services aux porteurs de parts, tels que la comptabilité du Fonds, la tenue des dossiers et le traitement des ordres d'achat et de rachat, sont assurés par Bank of Montreal Ireland plc et BMO Gestion de placements Inc. en tant qu'agent comptable des registres du Fonds. Les frais liés à ces services sont réglés par la société de gestion et imputés au Fonds. Les frais suivants ont été imputés au Fonds pendant la période :

	Semestre terminé le 30 juin 2010	Semestre terminé le 30 juin 2009
Frais de services aux porteurs de parts	38 220 \$	37 929 \$

Achat et vente de titres

Titres de créance pour lesquels BMO Nesbitt Burns Inc. a agi à titre de placeur principal

Au cours de la période, BMO Nesbitt Burns Inc. s'est fondée sur l'approbation et les instructions permanentes du CEI du Fonds pour permettre à celui-ci d'effectuer des opérations sur des titres de créance sur le marché secondaire lorsque BMO Nesbitt Burns Inc. agissait à titre de placeur principal pour le Fonds.

Conformément à l'approbation et aux instructions permanentes du CEI, lorsqu'ils décident d'effectuer des opérations entre apparentés, BMO Nesbitt Burns Inc. et BMO GA doivent respecter la politique et les procédures écrites de BMO Nesbitt Burns Inc. relatives aux opérations entre apparentés et faire rapport régulièrement au CEI, précisant chaque cas où BMO Nesbitt Burns Inc. ou BMO GA, ou les deux, se sont fondés sur les instructions permanentes du CEI et leur respect ou non respect de la politique et des procédures. La politique et les procédures visent notamment à assurer que chaque opération entre apparentés est effectuée sans aucune influence de BMO Nesbitt Burns Inc. ou des membres de son groupe, et ne tient compte d'aucune considération se rapportant à BMO Nesbitt Burns Inc. ou aux membres de son groupe; ii) correspond à l'appréciation commerciale du gestionnaire de portefeuille sans considérations autres que l'intérêt du Fonds; et iii) aboutit à un résultat équitable et raisonnable pour le Fonds.

FAITS SAILLANTS DE NATURE FINANCIÈRE**Frais de gestion**

En tant que société de gestion du Fonds, BMO Nesbitt Burns Inc. est responsable de la gestion des activités quotidiennes du Fonds. Elle suit et évalue le rendement du Fonds, rémunère BMO GA pour ses conseils en placement et fournit certains services administratifs nécessaires au Fonds. En contrepartie de ses services, BMO Nesbitt Burns Inc. a droit à des honoraires de gestion payables mensuellement, calculés d'après la valeur liquidative quotidienne de chaque catégorie de parts du Fonds au taux annuel maximal indiqué dans le tableau ci-dessous.

	En pourcentage des frais de gestion		
	Taux des frais de gestion annuels*	Rémunération du courtier	Administration générale, conseil en placement et bénéfices
	%	%	%
Parts de catégorie A	0,75	76,92	23,08
Parts de catégorie F	0,25	–	100,00

* Étant donné que la société de gestion verse des frais de distributions, de service et de suivi moins élevés ou nuls sur les parts de catégorie F, ces parts comportent des frais de gestion inférieurs aux parts de catégorie A.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières relatives au Fonds et ont pour but de vous aider à comprendre les résultats financiers du Fonds pour la période indiquée.

Actif net par part¹

PARTS DE CATÉGORIE A	Période terminée le 30 juin 2010 (\$)	Période terminée le 31 décembre				
		2009 (\$)	2008 (\$)	2007 (\$)	2006 (\$)	2005 (\$)
Actif net au début de la période	10,55	10,39	10,50	10,66 ²	10,78	10,91
Augmentation (diminution) liée aux activités						
Total des produits	0,22	0,48	0,51	0,53	0,53	0,53
Total des charges ³	(0,05)	(0,10)	(0,09)	(0,10)	(0,10)	(0,11)
Gains (pertes) réalisés sur la période	0,06	(0,03)	(0,00)	(0,15)	(0,03)	0,38
Gains (pertes) non réalisés sur la période	0,15	0,21	(0,11)	(0,05)	(0,10)	(0,21)
Augmentation (diminution) totale liée aux activités⁴	0,38	0,56	0,31	0,23	0,30	0,59
Distributions:						
revenu de placement (sauf les dividendes)	0,20	0,40	0,42	0,44	0,43	0,42
dividendes	–	–	–	–	–	–
gains en capital	–	–	–	–	–	0,31
remboursement de capital	–	–	–	–	–	–
Distributions annuelles totales⁵	0,20	0,40	0,42	0,44	0,43	0,73
Actif net à la fin de la période	10,74 \$	10,55 \$	10,39 \$	10,50 \$	10,66 \$	10,78 \$

PARTS DE CATÉGORIE F	Période terminée	Période terminée le 31 décembre				
	le 30 juin 2010	2009	2008	2007	2006	2005
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Actif net au début de la période	10,63	10,32	10,03	-	-	-
Augmentation (diminution) liée aux activités						
Total des produits	0,23	0,47	0,08	-	-	-
Total des charges ³	(0,03)	(0,06)	0,01	-	-	-
Gains (pertes) réalisés sur la période	0,05	0,01	(0,02)	-	-	-
Gains (pertes) non réalisés sur la période	0,17	0,14	0,28	-	-	-
Augmentation (diminution) totale liée aux activités⁴	0,42	0,56	0,35	-	-	-
Distributions:						
revenu de placement (sauf les dividendes)	0,20	0,19	0,06	-	-	-
dividendes	-	-	-	-	-	-
gains en capital	-	-	-	-	-	-
remboursement de capital	-	-	-	-	-	-
Distributions annuelles totales⁵	0,20	0,19	0,06	-	-	-
Actif net à la fin de la période	10,83 \$	10,63 \$	10,32 \$	-	-	-

¹⁾ Ces données sont tirées des états financiers annuels vérifiés et des états financiers semestriels non vérifiés du Fonds au 30 juin 2010. L'actif net par part présentée dans les états financiers diffère de la valeur liquidative calculée à des fins d'établissement des cours des titres du Fonds. Les notes aux états financiers contiennent une explication de ces écarts.

²⁾ Les dispositions du chapitre 3855 ont été appliquées rétroactivement sans retraitement des périodes antérieures. L'actif net au début de la période terminée le 31 décembre 2007 a été ajusté en conséquence.

³⁾ Avant 2007, les commissions et autres coûts de transactions du portefeuille n'étaient pas inclus dans les charges, étant donné qu'ils étaient inclus dans les gains (pertes) réalisés et non réalisés.

⁴⁾ L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée aux activités est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Ce tableau ne présente pas un rapprochement de l'actif net par part entre le début et la fin de la période.

⁵⁾ Les distributions sont versées au comptant ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds, ou les deux, s'il y a lieu.

⁶⁾ L'information indiquée sur cette colonne couvre la période comprise entre le 31 octobre 2008 (date de lancement de la catégorie) et le 31 décembre 2008.

Ratios et données supplémentaires

PARTS DE CATÉGORIE A	Période terminée	Période terminée le 31 décembre				
	le 30 juin 2010	2009	2008	2007	2006	2005
Actif net total (000's) ¹	51 775 \$	53 856 \$	54 775 \$	59 181 \$	76 013 \$	82 567 \$
Nombre de parts en circulation ¹	4 819 926	5 103 415	5 272 360	5 636 744	7 129 117	7 658 350
Ratio des frais de gestion ²	0,94 %	0,95 %	0,90 %	0,95 %	0,96 %	0,96 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge par la société de gestion ²	0,94 %	0,95 %	0,90 %	0,95 %	0,96 %	0,96 %
Taux de rotation du portefeuille ³	24,83 %	69,92 %	87,53 %	68,71 %	85,82 %	89,93 %
Ratio des frais d'opérations ⁴	-	-	-	-	-	-
Valeur liquidative par part⁶	10,74 \$	10,55 \$	10,39 \$	10,50 \$	10,66 \$	10,78 \$

PARTS DE CATÉGORIE F	Période terminée	Période terminée le 31 décembre				
	le 30 juin 2010	2009	2008	2007	2006	2005
Actif net total (000's) ¹	1 536 \$	1 218 \$	10 \$	-	-	-
Nombre de parts en circulation ¹	141 893	114 575	1 003	-	-	-
Ratio des frais de gestion ²	0,50 %	0,52 %	0,50 %	-	-	-
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou prises en charge par la société de gestion ²	0,50 %	0,52 %	0,50 %	-	-	-
Taux de rotation du portefeuille ³	24,83 %	69,92 %	87,53 %	-	-	-
Ratio des frais d'opérations ⁴	-	-	-	-	-	-
Valeur liquidative par part⁶	10,83 \$	10,63 \$	10,32 \$	-	-	-

¹⁾ Données au 30 juin ou au 31 décembre de la période indiquée selon le cas.

²⁾ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges (compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de la période indiquée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de la période. Pour la période au cours de laquelle un Fonds est lancé, le ratio des frais de gestion est annualisé entre la date de lancement du Fonds et le 31 décembre.

Nesbitt Burns a pris en charge certaines charges du Fonds ou a renoncé à la perception de certains frais qu'une catégorie du Fonds aurait dû normalement acquitter, afin de maintenir le ratio des frais de gestion à un niveau relativement homogène. Nesbitt Burns peut cesser cette prise en charge des frais ou cette renonciation en tout temps.

³⁾ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le gestionnaire du portefeuille gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de l'exercice, et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds. Le taux s'obtient en divisant les achats - ou les ventes, si elles sont moins élevées - de placements par la valeur marchande moyenne des placements du portefeuille, à l'exclusion des déplacements à court terme.

⁴⁾ Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et autres coûts de transactions du portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de la période.

⁵⁾ Cette donnée est tirée des états financiers vérifiés et des états financiers semestriels non vérifiés du Fonds au 30 juin 2010. L'actif net par part présenté dans les états financiers est différente de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation du Fonds. Pour obtenir une explication sur cette différence, voir les notes aux états financiers.

⁶⁾ L'information indiquée sur cette colonne couvre la période comprise entre le 31 octobre 2008 (date de lancement de la catégorie) et le 31 décembre 2008.

RENDEMENT PASSÉ

Renseignements généraux

Le rendement du Fonds suppose que les distributions versées au cours des périodes indiquées ont servi à acheter des parts additionnelles du Fonds. Il est fondé sur la valeur liquidative du Fonds.

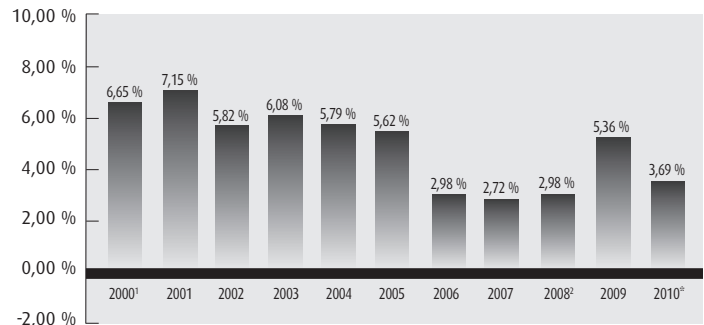
Les données de rendement ne tiennent pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de placement ou autres frais facultatifs qui auraient réduit le rendement le cas échéant. Le rendement passé du Fonds n'est pas garant du rendement futur.

Si un fonds comporte plus d'une catégorie de parts, plusieurs raisons peuvent expliquer l'écart de rendement entre les catégories, dont : les parts de la catégorie n'ont pas été émises et n'ont pas été en circulation pour toute la période indiquée, ou les catégories ne comportent pas les mêmes frais de gestion.

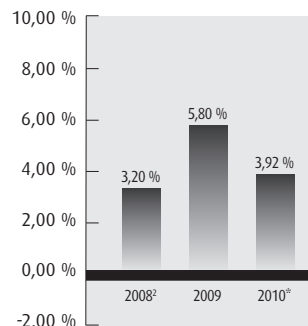
Rendements annuels

Les graphiques suivants présentent le rendement du Fonds pour chaque catégorie, pour chacun des exercices indiqués. Ils montrent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été l'augmentation ou la baisse de valeur, au dernier jour de l'exercice, d'un placement effectué le premier jour de chaque exercice.

PARTS DE CATÉGORIE A



PARTS DE CATÉGORIE F



**pour le semestre se terminant le 30 juin 2010*

¹ Pour la période écoulée du 17 février 2000 au 31 décembre 2000.

² Pour la période écoulée du 31 octobre 2008 au 31 décembre 2008.

SOMMAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Au 30 juin 2010

Répartition sectorielle	Valeur liquidative (%)
Obligations d'État ou garanties par l'État	54,1
Obligations provinciales	25,2
Obligations de sociétés	19,2
Trésorerie/comptes débiteurs/comptes créditeurs	1,5

25 principaux titres en portefeuille	Valeur liquidative (%)
Gouvernement du Canada, 5,250 %, 1 ^{er} juin 2013	9,0
Province de Québec, 5,500 %, 1 ^{er} décembre 2014	7,9
Gouvernement du Canada, 3,750 %, 1 ^{er} juin 2019	6,6
Fiducie canadienne pour l'habitation, 3,550 %, 15 septembre 2013	5,9
Gouvernement du Canada, 1,250 %, 1 ^{er} décembre 2011	4,9
Province d'Ontario, 5,600 %, 2 juin 2035	4,5
Gouvernement du Canada, 3,500 %, 1 ^{er} juin 2020	4,2
Gouvernement du Canada, 4,000 %, 1 ^{er} juin 2016	4,2
Alberta Capital Finance Authority, 4,350 %, 15 juin 2016	4,0
Gouvernement du Canada, 5,750 %, 1 ^{er} juin 2029	3,9
Banque Scotia, 4,990 %, 27 mars 2018	3,8
Hydro-Québec, 6,500 %, 15 février 2035	3,7
Great West Lifeco, 6,670 %, 21 mars 2033	3,6
Gouvernement du Canada, 3,000 %, 1 ^{er} juin 2014	3,5
Gouvernement du Canada, 3,500 %, 1 ^{er} juin 2013	3,2
Fiducie canadienne pour l'habitation, 2,750 %, 15 septembre 2014	2,5
Province de Terre-Neuve, 5,600 %, 17 octobre 2033	2,1
Banque Royale du Canada, 4,710 %, 22 décembre 2014	2,0
Province du Manitoba, 5,250 %, 3 décembre 2012	1,9
Exportation et développement Canada, 5,800 %, 12 mars 2012	1,9
Gouvernement du Canada, 4,500 %, 1 ^{er} juin 2015	1,9
407 International Inc., 5,960 %, 3 décembre 2035	1,9
Trésorerie/comptes débiteurs/comptes créditeurs	1,5
Gouvernement du Canada, 4,000 %, 1 ^{er} juin 2041	1,5
Banque Royale du Canada, 5,200 %, 15 août 2012	1,4
Principaux titres en pourcentage du total de la valeur liquidative	91,4
Valeur liquidative totale	53 300 000 \$

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des opérations de placement. Des mises à jour sont publiées chaque trimestre.

Le présent document peut contenir des déclarations prospectives portant sur des événements, résultats, circonstances, performance ou attentes futurs prévus qui ne correspondent pas à des faits historiques mais plutôt à nos opinions au sujet d'événements futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives nécessitent des hypothèses de notre part et comportent des incertitudes et des risques inhérents. Il existe un risque important que les prédictions et autres déclarations prospectives se révèlent inexactes. Nous avertissons les lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à nos déclarations prospectives car un certain nombre de facteurs pourraient entraîner un écart important entre les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs et les objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés dans les déclarations prospectives. Il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels et les attentes de la direction, telles qu'elles sont formulées dans ces déclarations prospectives, pour diverses raisons, parmi lesquelles les conditions du marché et de l'économie en général, les taux d'intérêt, l'évolution de la réglementation et de la législation, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et commerciaux où le Fonds peut investir et les risques décrits en détail dans le prospectus simplifié du Groupe de fonds BMO Nesbitt Burns. Nous avertissons que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive et que, lorsqu'ils s'appuient sur des déclarations prospectives pour prendre des décisions concernant un placement dans le Fonds, les investisseurs et autres personnes doivent examiner attentivement ces facteurs, ainsi que les autres incertitudes et événements possibles, et tenir compte de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. Étant donné l'incidence possible de ces facteurs, BMO Nesbitt Burns Inc. ne s'engage pas et dénie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances, sauf si la loi applicable l'y oblige.

BMO Nesbitt Burns Inc.
1 First Canadian Place, 54^e étage, C.P. 150
Toronto (Ontario) M5X 1H3
www.bmonesbittburns.com
contact.centre@bmonb.com
1 800 361-1392



^{MD} « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

^{MD} « Nesbitt Burns » est une marque de commerce déposée de la Corporation BMO Nesbitt Burns Limitée, utilisée sous licence. Membre - Fonds canadien de protection des épargnants.